

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-261

### « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 69

*Etaient présents et ont pris part au vote* : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (*jusqu'à la délibération n°2025-255*), Nazarelo ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2025-245*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2025-222*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

*Etaient excusés et ont donné pouvoir* : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

*Etaient excusé et suppléé* : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

*Etaient excusés* : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

*Etaient absents* : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

**Objet : Aide à l'investissement des projets touristiques – Réhabilitation des bâtiments du comité de défense du vieux Pérouges**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, présente la demande de subvention de l'association du Comité de Défense du Vieux Pérouges au titre de l'aide à l'investissement pour les projets touristiques.

Le Comité du Vieux Pérouges sollicite une subvention pour la mise en sécurité de ses bâtiments :

- Le musée
- La maison des Princes
- La maison Cazin.

Ce projet est en accord avec les orientations du Schéma de Développement Touristique axe 2 « Construire et développer l'offre d'activités et conforter le cadre de vie des habitants ». Il est à ce titre éligible à l'aide aux associations pour des travaux d'investissement.

Le coût total du projet pour les travaux de mise en sécurité du patrimoine est de 29 112, 50 € HT.  
Il n'y a pas d'autres co-financeur.

Le taux d'intervention prévu est de 50 % du reste à charge, soit : 14 556, 25 €.

Le plafond est de 10 000 € d'après le dispositif d'aide au développement touristique adopté en 2021.

Il est donc proposé d'accorder une subvention de 10 000 €, correspondant à 50 % d'une dépense éligible de 20 000 € HT.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention de 10 000 euros au Comité du Vieux Péruges.
- DEMANDE que la communauté de communes soit associée aux réflexions notamment concernant le musée.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le

22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

